

FICHE DE DONNEES DE SECURITE Selon le règlement CE N°453/2010 et Annexe II du règlement N° 1060/2013	Page : 1 / 5
	Date : 19.01.18
Version 6 – Mise à jour le 19.01.18 – Remplace la version du 13.06.16	LAFAURE SAS 05.53.29.93.03
	Etablie par : Me. VIGNAUD Caroline 05.53.29.12.53
ARGILE BENTONITE	

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit :	ARGILE BENTONITE calcique / Nom anglais : Bentonite Clay
No.-CAS	1302-78-9
No.-CE	215-108-5
Fournisseur :	SAS LAFAURE LE GOT 24550 MAZEYROLLES TEL : 05.53.29.93.03 – FAX : 05.53.29.99.62 www.lafaure.fr E-mail: contact@lafaure.fr
N° appel d'urgence :	ORFILA (France) : (33) (0)1 45 42 59 59

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

CLP classification-Règlement (CE) n°1272/2008

Non dangereux

Dangers physiques

D'après les données disponibles, les critères ne sont pas remplis.

Dangers pour la santé

D'après les données disponibles, les critères ne sont pas remplis.

Dangers pour l'environnement

D'après les données disponibles, les critères ne sont pas remplis.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Synonyme : Montmorillonite

N°CE : 215-108-5

Ingrédient	Composition	
	Numéro de CAS	Concentration %
Argile bentonite	1302-78-9	90-100
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	≤ 5 %No

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux : au	Laver à l'eau courante en maintenant les paupières écartées (15 minutes moins). En cas d'irritation, consulter un médecin.
Contact cutané :	Laver les régions atteintes avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consultez un médecin
Ingestion :	Rincer la bouche à l'eau. Ne pas provoquer de vomissement sans l'avis d'un médecin
Inhalation	En cas de problèmes respiratoires, amener la victime au grand air. Pratiquer la respiration artificielle seulement si le sujet ne respire plus. Consulter un médecin.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE Selon le règlement CE N°453/2010 et Annexe II du règlement N° 1060/2013	Page : 2 / 5
	Date : 19.01.18
Version 6 – Mise à jour le 19.01.18 – Remplace la version du 13.06.16	LAFAURE SAS 05.53.29.93.03
ARGILE BENTONITE	Établie par : Me. VIGNAUD Caroline 05.53.29.12.53

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Dangers spécifiques : Aucun. Produit non inflammable et non explosif.
Agent d'extinction approprié : Non concerné

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Masque anti-poussières adapté
Précautions pour la protection de L'environnement : Pas de mesures spéciales / spécifiques.
Méthodes de nettoyage : Aspirer le produit déversé (pour éviter le soulèvement de poussière)

SECTION 7 : MANIPULATION DE STOCKAGE

Précautions relatives à la manutention Adopter de bonnes habitudes d'hygiène et d'entretien ménager. Réduire la dissémination des poussières au maximum. Nettoyer immédiatement pour éliminer tout risque de dérapage.
N'employer le produit que dans un lieu bien ventilé et éviter d'en inhaler les poussières.

Conditions de stockage Stocker dans un lieu sec et bien ventilé. Garder les contenants fermés. Éviter l'humidité qui peut contaminer le produit (durcissement ou l'agglutination).

SECTION 8 : CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle
Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle
Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Contrôle de l'exposition
Contrôles techniques appropriés
Pratiques générales d'hygiène industrielle.
Systèmes de manutention et/ou dépoussiérage installé pour maintenir le taux de poussières < valeur limite d'exposition. Ou porter équipements de protection individuels appropriés.

Équipement de protection individuelle

- **Protection respiratoire :**



Si concentration > VLE, Utiliser des masques anti-poussières conformes à la norme EN 149, catégorie FFP3

- **Protection des mains :**



Port de gants de protection conseillé pendant la manipulation

FICHE DE DONNEES DE SECURITE Selon le règlement CE N°453/2010 et Annexe II du règlement N° 1060/2013	Page : 3 / 5
	Date : 19.01.18
Version 6 – Mise à jour le 19.01.18 – Remplace la version du 13.06.16	LAFAURE SAS 05.53.29.93.03
ARGILE BENTONITE	Etablie par : Me. VIGNAUD Caroline 05.53.29.12.53

Protection des yeux :



Lunettes ajustées au visage avec volets latéraux ou lunettes de protection contre les poussières avec large champ de vision, conformes à la norme EN 166. Ne pas porter de verre de contact lors de la manipulation de ce produit

- **Protection de la peau :** Néant
- **Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement :** Aucune écotoxicité connue. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Désignation Chimique :	Silicate d'aluminium
Aspect :	poudre /granules
Couleur :	Beige clair/gris pâle
Odeur :	inodore
Masse volumique:	1100g/L
Densité :	1.1
Solubilité dans l'eau :	Dans l'eau, nos argiles donnent des suspensions
pH:	8.07
Point d'éclair :	Non applicable (non inflammable)
Température d'auto inflammation :	Non applicable
Limites explosives :	Non applicable

SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

. STABILITE ET REACTIVITE

Condition à éviter :	Aucun risque particulier. Produit stable et inerte.
Matières à éviter :	Aucune
Produits de décomposition dangereux :	Aucun. Le produit ne se décompose pas.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets locaux :	Les poussières peuvent provoquer une irritation des yeux par effet mécanique. Les poussières peuvent être irritantes pour les voies respiratoires.
Sensibilisation :	Non sensibilisant.
Toxicité chronique/long-terme :	Une exposition prolongée aux poussières alvéolaires peut provoquer une fibrose pulmonaire ou une silicose si elles contiennent du quartz.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE Selon le règlement CE N°453/2010 et Annexe II du règlement N° 1060/2013	Page : 4 / 5
	Date : 19.01.18
Version 6 – Mise à jour le 19.01.18 – Remplace la version du 13.06.16	LAFAURE SAS 05.53.29.93.03
ARGILE BENTONITE	Etablie par : Me. VIGNAUD Caroline 05.53.29.12.53

SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

BIODEGRADABILITE : facilement biodégradable.
ECOTOXICITE :
Effets sur les organismes aquatiques : Produit ne présentant pas de risque particulier pour l'environnement.

SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Elimination des déchets : Ce produit ne constitue pas un déchet dangereux.
Emballages contaminés : Eliminer ces emballages via les collectes sélectives.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre (ADR /RID)

14.1 **Numéro UN** : Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation de transport
14.2 **Nom d'expédition UN** : Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation de transport
14.3 **Classe(s) de danger pour le** : Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation de transport
14.4 **Groupe d'emballage** : Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation de transport

Transport fluvial (ADN)

14.1 **Numéro UN** : Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation de transport
14.2 **Nom d'expédition UN** : Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation de transport
14.3 **Classe(s) de danger pour le** : Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation de transport
14.4 **Groupe d'emballage** : Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation de transport

Transport maritime (IMDG)

14.1 **Numéro UN** : Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation de transport
14.2 **Nom d'expédition UN** : Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation de transport
14.3 **Classe(s) de danger pour le** : Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation de transport
14.4 **Groupe d'emballage** : Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation de transport

SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Fiche de données de sécurité conforme aux exigences du Règlement (CE) N° .453/2010
Etiquetage selon les directives européennes relatives à la santé, à la sécurité et à la protection de l'environnement.
Produit non concerné par l'étiquetage des substances et préparations dangereuses.
Règlement REACH/ La substance n'est pas comprise.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Avis de non-responsabilité.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière.

Date de préparation : juillet 2009 – Date de révision : 19.01.18.